

Lexique

Facile à lire et à comprendre

Accessibilité universelle :

C'est l'accès pour tout le monde et pour tout.

Ça veut dire que chacun doit pouvoir facilement participer aux activités de la société.



AI :

C'est l'Allocation d'Intégration.

C'est de l'argent qu'on reçoit quand on a un handicap et qu'on a besoin d'aide d'autres personnes ou de services.

Au plus cet aide est importante et au plus l'allocation sera élevée.



Aidant proche :

C'est une personne qui aide quelqu'un qui a besoin de soutien.

Par exemple : parce qu'il est malade ou parce qu'il a un handicap.

L'aidant proche est souvent une personne de la famille ou un ami.



Allocations :

C'est de l'argent que reçoivent les personnes qui en ont besoin.

Par exemple : quand elles ont un handicap.



ARR :

C'est l'Allocation de Remplacement de Revenus.

C'est de l'argent que reçoivent les personnes qui ont a un handicap et qui ne savent pas travailler ou qui ont beaucoup de difficultés à travailler.

C'est pour remplacer l'argent qu'on ne gagne pas à cause de son handicap.



Arrêté ministériel :

C'est une décision prise par des ministres.
On écrit cette décision dans un document.

**Arrêté royal :**

C'est une décision prise par des ministres.
Le Roi confirme cette décision.

**Assurance :**

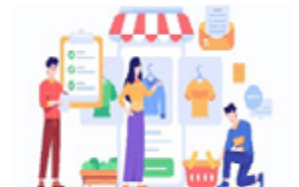
C'est quand on paie de l'argent chaque mois ou chaque année
pour être remboursé quand il y a un problème.

**Assurance familiale :**

C'est l'assurance qui va rembourser une partie des problèmes
quand on a causé un accident, sans le faire exprès.
On l'appelle aussi « Assurance en responsabilité civile ».

**Autonome :**

Ça veut dire faire des choses seul.
Ça veut dire aussi décider seul.

**Avis :**

C'est un texte où on dit ce qu'on pense.
On peut aussi donner des conseils dans ce texte.

**Belgian Disability Forum (BDF) :**

C'est un groupe de 18 organisations belges
qui représentent les personnes en situation de handicap.
Le BDF est membre d'une association européenne
qui s'appelle l'European Disability Forum (EDF).
Le BDF parle au nom des Belges qui ont un handicap
au niveau de l'Europe et du Monde.

**Chômage temporaire pour force majeure :**

C'est quand on ne peut plus travailler
à cause de quelque chose de grave.
Par exemple : quand une entreprise est fermée après une inondation,
le travailleur reçoit de l'argent pendant la fermeture.

Collège National de Médecine d'Assurance sociale :

C'est un groupe de spécialistes qui propose une nouvelle façon d'évaluer l'incapacité de travail.

L'incapacité de travail c'est quand on ne sait plus travailler pour des raisons de santé.

Par exemple : accident ou maladie.



Comeos :

C'est le représentant des magasins et des services en Belgique.

Un service c'est par exemple un coiffeur.



Comité des Nations Unies :

C'est plusieurs personnes qui connaissent bien le handicap et qui travaillent ensemble.

Ils vont donner des conseils aux pays pour bien appliquer La Convention sur les droits des personnes handicapées.



Commission d'Aide Sociale :

C'est un groupe de personnes qui connaissent bien le handicap.

Ces personnes proposent parfois de diminuer ou d'enlever une dette dans un dossier d'allocations pour personnes en situation de handicap.

Une dette c'est quand on doit rendre de l'argent à quelqu'un.



Commission Européenne :

C'est un groupe de personnes qui proposent des lois pour l'Union européenne.

L'Union européenne est un groupe de 27 pays en Europe.

Ces pays se sont réunis pour que les gens aient une vie meilleure, plus facile et plus sûre.

Ils ont décidé de travailler ensemble et de s'entraider.



Conférence Interministérielle sur le Handicap (CIM) :

C'est une réunion entre différents gouvernements.

Les ministres qui s'occupent du handicap prennent des décisions ensemble.

Le but est de faciliter la vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles.



Conseil d'avis :

C'est un groupe de spécialistes qui vont discuter d'un sujet et donner des conseils aux ministres.

Le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH) est un conseil d'avis.



Constitution belge :

C'est un texte très important qui dit comment la Belgique fonctionne et qui explique les droits et les devoirs des Belges.



Convention « CEDAW » :

C'est un texte signé par beaucoup de pays de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour protéger les droits des femmes.



Convention sur les droits des personnes avec un handicap :

C'est un document signé par beaucoup de pays.

Ces pays s'engagent à respecter les droits des personnes en situation de handicap.

La Convention dit comment les pays doivent aider et écouter les personnes qui ont un handicap.

Souvent on utilise le mot UNCRPD pour parler de cette Convention.



Cour constitutionnelle :

C'est un tribunal qui vérifie les lois.

CSNPH :

C'est le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées.

C'est un groupe de spécialistes et de représentants des personnes qui ont un handicap.

Le CSNPH donne des avis sur les projets du gouvernement et sur tout ce qui concerne les personnes avec un handicap.



DG HAN :

C'est la Direction Générale Personnes Handicapées.

C'est l'administration qui paie les allocations pour les personnes en situation de handicap.



Discrimination :

C'est quand on traite mal un groupe de personnes parce qu'elles ont une différence.

Par exemple : à cause de leur couleur de peau ou de leur handicap.



Discrimination croisée :

La discrimination c'est quand on traite mal un groupe de personnes parce qu'elles ont une différence.

Par exemple : à cause de leur couleur de peau.

La discrimination croisée c'est quand une personne est victime de discrimination pour 2 raisons.

Par exemple : parce que c'est une femme et parce qu'elle a un handicap.

On dit aussi « double discrimination ».



École inclusive :

C'est une école où les enfants en situation de handicap suivent les cours avec tous les autres élèves.



EAA :

C'est l'abréviation de « European Accessibility Act ».

l'EAA fixe des règles pour tous les pays de l'Union européenne pour rendre les commerces et les services accessibles.



Être au chômage :

C'est quand on n'a pas de travail et qu'on cherche du travail.

On reçoit de l'argent de la Belgique pour être aidé car on ne gagne pas d'argent au travail.

Fonctionnaire :

C'est une personne qui travaille pour l'Etat.

Par exemple : le personnel de la commune.



Fraude sociale :

C'est quand une personne triche.

Elle demande une aide à la Belgique.

Pourtant elle n'a pas le droit d'avoir cette aide.

Par exemple : elle demande de recevoir le chômage.

Pourtant elle gagne déjà de l'argent en travaillant.

Gouvernement :

C'est l'équipe des Ministres.
Un Ministre est une personne
qui dirige le pays ou une partie du pays.



Handistreaming :

C'est quand les Ministres prennent toutes leurs décisions
en réfléchissant aux besoins des personnes qui ont un handicap.



Incapacité de travail :

L'incapacité de travail c'est quand on ne sait plus travailler.
Par exemple : si on est malade ou qu'on a eu un accident grave.

Ministre :

C'est une personne qui dirige le pays.
Elle fait partie du gouvernement.
Chaque ministre a un rôle.
Par exemple : le Ministre de la santé s'occupe de la santé.



OMS :

C'est l'Organisation Mondiale de la Santé.
Elle travaille avec les pays pour avoir de bons soins de santé
partout dans le monde.



Parlementaires :

Ce sont les personnes qui font les lois.
Les lois ce sont les règles du pays.



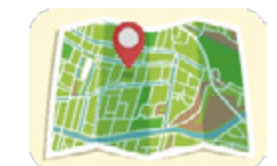
Participation des personnes en situation de handicap :

C'est quand on propose aux personnes en situation de handicap
de donner leur avis ou de parler de leurs besoins
aux personnes qui dirigent le pays.



Plan de circulation :

C'est un trajet à suivre pour se déplacer dans la ville.



Plan de relance :

Ce sont des décisions du gouvernement pour améliorer l'économie.
Il y a eu un plan de relance après le COVID par exemple.



Prix du travail :

Quand une personne avec un handicap travaille, on lui prend souvent une partie de ses allocations.

**Projet de loi :**

C'est une idée de loi, mais cette idée n'est pas encore votée. Lorsqu'elle sera votée, ça deviendra une loi.

**PSH :**

Personnes en situation de handicap.

Scan-car :

C'est une voiture avec une caméra qui lit les plaques des voitures garées. Cette voiture vérifie si les personnes ont payé leur parking.

**Sécurité sociale :**

Tous les travailleurs payent un peu d'argent à la Belgique. La Belgique distribue cet argent aux personnes qui en ont besoin. Par exemple : les personnes qui n'ont pas de travail.

SPF :

C'est un Service Public Fédéral. C'est un service qui prend des mesures pour répondre à des besoins pour tout le monde.

SPF Sécurité sociale :

C'est un service public qui protège les personnes contre les difficultés sociales. Par exemple : ne pas avoir de travail ou avoir des problèmes de santé.

**Stratégie européenne :**

C'est l'Union européenne qui prépare des actions pour améliorer la vie des personnes en situation de handicap.

**Télétravail :**

C'est quand une personne travaille chez elle au lieu d'aller à son travail. Elle travaille à distance grâce à son ordinateur.



Testament :

C'est un texte qui explique qui va recevoir notre argent et nos affaires quand on sera mort.

**Travail au noir :**

C'est quand une personne travaille sans contrat de travail.

Du coup, l'Etat ne sait pas que cette personne travaille.

Cette personne ne paye pas d'impôts.

C'est interdit !

Uniformité :

Ça veut dire que c'est la même chose partout ou pour tout le monde.